

Éditorial

Les récentes décisions sur le régime des intermittents ont suscité une vive inquiétude ces derniers mois à l'Agence du court métrage. La réaction spontanée a été de se dire que la réforme du système Assedic allait peu à peu affecter directement la production de courts métrages, tant il est vrai que le secteur, qui repose, il faut le redire, sur une économie fragile, ne serait pas ce qu'il est (400 à 500 nouveaux films inscrits à l'Agence par année), si techniciens et réalisateurs n'avaient cette possibilité de sacrifier un éventuel "cachet" pour préparer, mûrir et fabriquer leur projet, ce qui suppose qu'ils puissent se mettre en "vacance". Qu'est-ce qu'être en vacance, sinon être disponible, c'est-à-dire finalement ouvert et attentif à la nouveauté, ce sans quoi aucune pratique artiste ne serait seulement envisageable ?

Au-delà du conflit d'intérêt entre les syndicats et les organisations patronales, nous pensons que les diverses négociations dont nous avons été les témoins ces derniers temps reposent sur une opposition idéologique engageant deux manières d'envisager la culture. La production culturelle, quelles que soient les œuvres concernées, est coûteuse nécessairement. La question qui a été posée sur la scène politique est de savoir si oui

ou non nous voulons - et, dans une société qui semble se diriger vers le tout marchand, si oui ou non nous pouvons - faire exister par le biais de financements publics des films et des pratiques dont le résultat en termes de valeur marchande n'est pas tangible, si nous voulons rétribuer des œuvres qui circulent dans des réseaux retirés et pour certains d'entre eux marginaux, si nous voulons rémunérer des personnes dont l'activité n'est pas quantifiable sur un marché donné et touche à l'invisible ? La peine du poète mérite-t-elle un salaire ? Comment évaluer cette peine et comme évaluer ce salaire ? Ces questions ne sont pas d'aujourd'hui. Les poètes toujours sont morts de faim. Souhaitons simplement que l'avenir de la vie culturelle permette aux uns et pour les autres de se mettre en vacance, c'est-à-dire d'être attentifs aux exigences et aux impératifs de la création artistique qui parfois, par bonheur, nous tombent dessus.

Une amertume donc accompagne l'équipe de l'Agence du court métrage qui célèbre cette année son vingtième anniversaire. Les craintes dont nous faisons part dans cet éditorial et en quatrième page seront reprises et le débat enrichi dans le cadre de l'événement que nous organisons au Forum des images. Nous espérons simplement que vous serez nombreux à venir échanger avec nous, et, ce qui est non moins essentiel que la réflexion, à prendre la mesure de la densité de vingt années de cinéma court, réalisation et diffusion menées loin des rivières commerciales, c'est-à-dire dans un amour vrai de la liberté et de la culture. ■

CD-rom R.A.DI.

Courant septembre, le catalogue R.A.DI réalisé sur support CD-rom a été adressé aux salles adhérentes du dispositif. Les exploitants qui programment des films en première partie de programme verront désormais leur travail facilité par cet outil qui permet de rechercher des films selon différents critères : thème, genre, année de réalisation ou encore nom au générique. Le catalogue permet ainsi de procéder à une sélection de films répondants aux critères retenus. Par ailleurs, les fiches techniques des films et les photos peuvent être imprimées et utilisées pour accompagner la diffusion du film en salle. En éditant le catalogue sur ce nouveau support, nous voulons réaffirmer que la programmation d'un film court doit répondre à une cohérence d'exposition avec le long métrage qu'il accompagne, qu'il y va dans ce geste de démonstration d'une véritable écriture, et que donc tous les moyens doivent être mis en œuvre qui permettent la plus grande justesse dans les propositions de diffusion des films. ■

La salle Jacques Tati

Les utilisateurs qui nous ont rendu visite dans nos locaux de la rue de Tocqueville savent que l'Agence du court métrage est dotée d'une salle de projection de 36 places. Ce que peut-être ils ignorent, c'est que cette salle, équipée pour projeter des films 16 mm et 35 mm, est à leur disposition pour visionner leurs rushes ou faire des projections d'équipe ou de presse. Elle permet également aux programmeurs de festivals d'organiser leur sélection en visionnant les films sur leur support initial, ce qui est toujours préférable. La salle est louée aux adhérents de l'Agence, pour un montant de 77 € TTC l'heure aux producteurs et de 69 € TTC l'heure pour les festivals. ■

Renseignements : 01 42 27 26 00

Du 29 octobre au 2 novembre, 100 films courts seront projetés au Forum des images. Une manière de souffler deux dizaines de bougies et de faire part de 20 ans d'expérience au service du court métrage.

Une diffusion militante

C'est dans un esprit militant que, en 1983, l'Agence du court métrage était créée, pour rendre aux écrans de cinéma des films que les plages publicitaires menaçaient de faire disparaître tout à fait. Cet esprit continue de donner du souffle à notre travail, parfois mené dans des conditions difficiles. Et finalement, ce travail se résout tout entier dans une revendication quotidienne pour des manières de faire et des manières de voir qui se jouent dans les marges de l'industrie cinématographique et qui doivent accéder à une visibilité et à une reconnaissance qui exigent des uns, réalisateurs, et des autres, exploitants, une générosité favorable à une pratique risquée du cinéma. L'événement qui aura lieu au Forum des images participe d'un hommage que nous voulons rendre aux différents acteurs du secteur. La série de projections que nous programmons n'est pas tant pour dire le travail qui a été fait que pour indiquer le travail qui est à faire, qui est toujours à faire, car il n'y a pas dans notre activité de point de repos, aucun acquis qui permettrait une économie d'efforts devenus, par là même, accessoires ou superflus. Chaque année, de nouveaux films nous arrivent qui justifient notre travail, et demandent le soutien de nos efforts et notre militantisme recommencé.

Les quelque cent films programmés sont autant d'œuvres qui jalonnent la production de ces vingt dernières années, et sont proposés, pour plus de soixante d'entre eux, dans le cadre d'une rétrospective du film court contemporain. C'est donc en montrant des films que nous pensons le mieux pouvoir montrer ce qu'est l'Agence, et le motif de cette décision est des plus simples : l'Agence du court métrage ne serait rien sans les films qui la font et demandent son existence. Nous voulions donc montrer quelques-unes des œuvres qui ont laissé leur empreinte dans l'histoire de l'Agence, ce qui est aussi, d'une façon ou d'une autre, montrer que ces films justifient qu'il y ait un travail qui soit fait à leur service.

L'Agence milite ainsi pour des films. Elle n'a pas une cause. Elle envisage des réalisations particulières. Ce qui est dire qu'elle a dix mille bonnes, et moins bonnes, raisons de prononcer chaque jour la promesse qu'elle formulait au jour de sa création, qui est de proposer un relais, un refuge aux œuvres et inviter les auteurs à

poursuivre leur travail, et ce simplement en donnant à leur film l'occasion d'accomplir leur mouvement singulier sur les écrans de cinéma.

Regard rétrospectif sur 20 années de films courts

L'essentiel de cet anniversaire de l'Agence du court métrage va consister en une rétrospective. Cette programmation, élaborée par Stéphane Kahn, qui est l'un des programmeurs de l'association, est conçue comme une écriture. Elle est le lieu et la mise en œuvre de choix de films selon des axes thématiques donnés qui permettent de présenter les films sous l'éclairage inédit que peuvent leur apporter d'autres films. 64 films répartis sur 12 séances permettront de revoir les films de réalisateurs maintenant aguerris, comme Agnès Varda, Luc Moullet, ou Raoul Ruiz, ainsi que des films d'auteurs aux noms moins familiers pour le public, mais au travail tout aussi essentiel : Michel Chion, Lorenzo Recio, ou Daisy Lamothe. Chacune des séances, d'environ une heure trente, associera des films sur des thèmes aussi divers que les masques, le journal, les transgressions, ou encore, concernant plus directement les techniques cinématographiques, le montage, la voix off, et les comédiens.

Nous tenons à rappeler que cette rétrospective ne saurait être exhaustive, et qu'il a fallu choisir parmi un ensemble de plusieurs milliers de films, ce qui veut dire qu'il a été nécessaire de déterminer, parmi des films que nous voulions montrer, lesquels n'allaient pas être proposés, bien qu'ils soient également exemplaires de cette histoire particulière du court métrage contemporain. Il eut été, sur un calendrier de cinq jours, impossible de montrer tous les films qui ont marqué le cinéma ces vingt dernières années. Aussi, le parti pris a été, dans l'élaboration de cette rétrospective, non pas de construire une histoire du cinéma dans ce que cela peut avoir de monolithique, mais plutôt de poser des questions de cinéma et de proposer des pistes de réflexion.

Rencontrer et débattre

La programmation est un geste, une adresse au public attendu, et nous voulions que ce geste soit accompagné de rencontres et discussions. Trois programmes

"carte blanche" permettront au public présent de rencontrer Alain Rocca, connu pour avoir produit *Un monde sans pitié* d'Éric Rochant, Alain Guiraudie, qui sort le 12 novembre son premier long métrage *Pas de repos pour les braves*, et enfin Michel Ocelot dont chacun sait qu'il est l'auteur du très estimé *Kirikou et la sorcière* et de *Princes et princesses*. À l'image de la rétrospective, ces cartes blanches verront se côtoyer fictions, animations et documentaires. Par ailleurs, deux séances spéciales sont proposées, l'une par Luc Lagier, ancien programmateur de l'Agence et rédacteur en chef de *Court-circuit (le magazine)* (qui propose un sujet sur l'Agence du court métrage dans son émission du mercredi 22 octobre), et l'autre par Jacques Kermabon, rédacteur en chef du magazine *BREF* que bien des gens connaissent dans le milieu du court. Ces cartes blanches et séances spéciales seront présentées et pourront faire l'objet d'une discussion avec nos invités à l'issue de la projection.

Outre ces séances dont nous souhaitons qu'elles soient des séances de rencontres, nous avons voulu mettre en place deux tables rondes, afin de rappeler que l'Agence du court métrage est aussi un espace de réflexion et de proposition. La première table ronde portera sur la question des paradoxes du numérique et de sa diffusion. Cette rencontre, animée par Baptiste Levoir et Pascal Mieszala (*Le technicien du film*), interrogera le décalage entre la réalité de la réalisation, où le numérique est utilisé du tournage au montage, en passant par la prise de son, entre autres étapes, et la réalité de l'exploitation qui, quelques lieux exceptés, requiert l'existence de copies 35 mm pour que les films soient projetés en conditions de cinéma. La seconde table ronde proposera de réfléchir à un problème parmi ceux qui ont décidé de la création de l'Agence du court métrage, et qui touche à la réception des films courts. Intitulée "Comment regarder le court métrage", et animée par Frédéric Strauss (*Télérama*), cette table ronde proposera d'interroger notamment le rôle de la critique dans le parcours d'un film court. Par ailleurs, nous organisons également, le 29 octobre à 10h00, un rendez-vous professionnel qui abordera l'actualité préoccupante des intermittents du spectacle. Ce rendez-vous sera animé par Jean-Raymond Garcia (ancien Délégué général de l'APCVL). Il a été préparé par Philippe Germain qui a, pour le mettre en place, sollicité la participation de membres de la SRF. La question qui ordonnera les prises de paroles est la suivante : quels moyens pour la création de films courts ? Ce rendez-vous entend mettre l'accent sur le fait que

l'espace de création que représente le court métrage a nécessité pour se mettre en place la mise en œuvre de mécanismes de financement publics et d'un régime de protection sociale adapté à la fragilité économique du secteur. Compte tenu de l'actualité politique de ces derniers mois, qui, il faut le redire, risque d'affecter directement la production de films courts dans les prochaines années, nous voulions demander comment nous sommes arrivés à cette situation de crise. Devrons-nous renoncer à une production française qui chaque année voit surgir de nouvelles pratiques (réalisation, production, diffusion) de cinéma ? Faut-il envisager de nouveaux modèles de coopérations avec les pouvoirs publics (État, collectivités territoriales) et les organismes professionnels pour pallier une évidente paupérisation de la vie culturelle française ? Ces espaces de réflexion et de discussion auront lieu le matin et sont ouverts gratuitement au public. Vous êtes les bienvenus pour prendre actes des questions débattues et pour nous faire part de vos propres sentiments et expériences. ■

Informations pratiques

Un catalogue complet de la manifestation sera disponible sur place.

Les programmations proposées au Forum des images auront lieu les après-midis et les débuts de soirées. Les tarifs pour accéder aux séances sont ceux pratiqués par le Forum des images, soit 5 € 50 la journée (tarif réduit de 4 € 50 pour les étudiants et autres). Le Forum des images propose aux adhérents de l'Agence du court métrage de bénéficier d'un tarif forfaitaire de 5 € 50 (sur présentation du courrier que nous leur avons adressé) pour accéder à l'ensemble de la manifestation.

Le programme détaillé de la manifestation est en ligne sur notre site www.agencecm.com

À toutes fins utiles, nous rappelons l'adresse du Forum des images : Forum des Halles, Porte Saint Eustache, 75001 Paris, et les dates de l'événement : du 29 octobre au 2 novembre 2003.

Contact : Stéphane Kahn / acm20@wanadoo.fr

Intermittents du spectacle

Nous tenions à vous faire partager l'inquiétude, exprimée auprès de notre autorité de tutelle, où nous plonge le devenir de la culture dans notre société. Parce que, pensons-nous, les questions économiques soulevées pour justifier la réforme du système d'indemnisation des intermittents sont sous tendues par une position idéologique qui menace profondément le devenir d'une vie culturelle nécessairement malmenée par la logique du tout marchand.

Nous vous avons fait connaître, début juillet, nos inquiétudes à propos de la question des intermittents du spectacle. Les récents événements, les récentes décisions n'ont pas calmé ces inquiétudes.

La crise ouverte ces dernières semaines aura eu au moins le mérite de révéler au grand jour des pratiques abusives qui, depuis plus de vingt ans, plombent la vie des artistes et des techniciens des métiers du spectacle. Au-delà, elle a posé, très concrètement et avec force, la question de la place de la culture dans notre société.

Durant des années, les media, relayant les accusations portées par certaines associations patronales, ont pour la plupart présenté artistes et techniciens comme d'irresponsables dévoreurs de la manne publique.

Cet été, quelques organes de presse s'étant enfin décidés à procéder à un véritable travail d'enquête, on s'est aperçu - un peu tard ! - que s'il y a bel et bien des pratiques frauduleuses, elles se situent pour la plupart, non chez les employés, mais chez les employeurs...

L'opinion publique a ainsi appris que de multiples sociétés de l'audiovisuel - dont quelques-unes ressortissent du service public - utilisent les assedic pour rémunérer une part de leur personnel permanent.

Les institutions officielles censées gérer ces dossiers semblent découvrir ces incohérences et ces malversations et jouent l'étonnement ou l'impuissance.

À travers cette crise, c'est bien toute la politique culturelle de notre pays qui est mise en cause.

S'agissant du cinéma français, il est vrai que si l'on compare sa situation à celle des autres pays européens, on peut avoir quelques raisons de satisfaction. Toutefois, chacun sait que cette situation relativement favorable est fragile et qu'elle doit beaucoup à une série de dispositifs ressortissant de "l'exception culturelle", dispositifs aujourd'hui menacés dans la perspective européenne.

En France, on ne manque pas de se réjouir chaque année de voir de jeunes cinéastes tourner leurs premiers films : courts et longs métrages. On ne s'interroge

guère sur les conditions de sous financement chronique de ces films, où salaires et cachets sont souvent plus "théoriques" que réels.

Depuis des années, les métiers du cinéma et de l'audiovisuel connaissent une paupérisation régulière : exiger des salariés de "faire des efforts" est devenu une pratique courante. Dans l'audiovisuel, la pratique de la "sous-traitance" permet bien des abus. On ne rétribue ni les répétitions, ni la préparation. Les temps de travail se réduisent. Les salaires sont forfaitaires. La délocalisation des tournages supprime des emplois.

On nous annonce pour janvier 2004, la réunion d'une Conférence Nationale consacrée au spectacle vivant. Cet énoncé implique que les dossiers du cinéma et de l'audiovisuel seront laissés de côté. Pourquoi cette exclusion ? Pourquoi, à cette occasion, ne pas réunir et consulter également les professionnels de ce secteur ? Le mouvement des intermittents du spectacle va bien au-delà d'une revendication catégorielle. Il a fait apparaître clairement l'importance sociale et économique de l'action culturelle.

La vie culturelle française ne peut se réduire à la généralisation de multiplexes cinématographiques, à l'entretien de salles de spectacle "garage" accueillant des tournées préfabriquées, à des animations plus ou moins folkloriques confiées à des bénévoles. Sans parler d'une télévision dont la préoccupation principale est l'audimat.

L'avenir, nous dit-on, est à la régionalisation : avec quels moyens humains et budgétaires les régions peuvent-elles répondre à un défi national d'une telle importance ?

Où va le spectacle vivant ? Où va le cinéma ? Où va l'audiovisuel ?... Où va la culture ?

Philippe Pilard, Président

Lettre adressée le 11 septembre 2003 à M. David Kessler, Directeur Général du C.N.C